



Mutuelle cadre prévue dans contrat CDI mais résiliée...

Par artem, le **04/10/2009** à **12:53**

Bonjour,

Mon contrat de cadre technico-commercial prévoit une mutuelle cadre AG2R. Je n'ai pas de frais à payer, c'est entièrement couvert par l'employeur.

J'ai reçu le 01/10 une lettre datée du 30/09 que je reproduits ci-dessous :

"Monsieur

Par la présente nous portons à votre connaissance la dénonciation d'une décision unilatérale de mise en place d'une mutuelle de groupe (AG2R) avec préavis de trois mois, cette décision prendra donc fin le 31 décembre 2009.

Veillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Signé DG"

Est-ce légal ? Quels serait mon éventuel recours ?

Merci par avance pour vos réponse